

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
DANS LE CADRE DE LA PORTABILITE
DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)**
Formulaire à nous retourner dûment complété

Je soussigné(e), M. Mme, Mlle (NOM, Prénom)
enregistré sous le n° de sécurité sociale (les dix premiers chiffres) :
demande à bénéficier d'une action de formation dans le cadre de la portabilité du Droit individuel à la formation (DIF). A
ce titre, je sollicite une prise en charge à hauteur de € (tout ou partie du nombre d'heures de DIF
acquises et non utilisées¹ x 9,15).
Mes coordonnées : Tél. : Mail : @.....

L'ACTION DE FORMATION

Intitulé de la formation :
Date de début :/...../..... Date de fin:/...../.....
Nombre d'heures de formation : heures
Lieu de la formation :

L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale de l'organisme formation :
N° Siret de l'organisme de formation :
N° de déclaration d'activité:
Montant du devis correspondant à l'action de formation : € TTC
Adresse de l'organisme de formation
.....
.....
Code Postal Ville
Contact (NOM, Prénom) :
Tél. : Mail : @.....

LES PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Copie de votre attestation Pôle Emploi (remise en fin de contrat par votre employeur) ou de tout autre document attestant la prise en charge par l'assurance chômage
 - Certificat de travail remis par votre employeur et mentionnant les droits au DIF acquis et non utilisés ;
 - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance EDF-GDF, compagnie des eaux, téléphone hors téléphone portable ; assurance habitation,...) ;
 - Programme de la formation et devis chiffré mentionnant le nombre d'heures de formation prévues.
- ⇒ Si vous êtes demandeur d'emploi :
- le courrier d'avis de votre référent Pôle Emploi sur votre projet de formation

A SAVOIR !

- La demande de prise en charge (dossier complet) doit être transmise à Uniformation deux mois avant la date de démarrage de l'action de formation. Si ce délai n'est pas respecté, la demande sera irrecevable.
 - Cette prise en charge ne saurait excéder à la somme acquise au titre du DIF portable. Si le coût de la formation est supérieur à cette somme, le reliquat du coût pédagogique sera à votre charge.
 - En cas d'accord de financement, les modalités de règlement de votre action de formation vous seront précisées par courrier.
- ATTENTION : AUCUN REGLEMENT NE SERA EFFECTUE AU BENEFICE DU STAGIAIRE. LES COÛTS PEDAGOGIQUES SERONT REGLES DIRECTEMENT PAR UNIFORMATION AUPRES DE L'ORGANISME DE FORMATION.**

Pour tout complément d'informations : www.uniformation.fr

Fait le (date) à (lieu).....

Signature

¹ Mention figurant sur votre dernier certificat de travail